CENTURY 21 Cabinet Théron
7 Allée de Verninac
46200 SOUILLAC

CENTURY 21

Barème Honoraires de Location Habitation[1], Meublée[1], Code Civil, Garage

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8.07 € / m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3.03 € / m² TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	150 € TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	150 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8.07 € / m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3.03 € / m² TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	150 € TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

Barème Honoraires de Location Baux commerciaux/professionnels

Honoraires de location et de rédaction de bail : 14 % TTC du montant du loyer annuel **charges comprises à la charge du preneur**

Barème Honoraires de Gestion locative

Pack Confiance : **8.40 % TTC des sommes encaissées***
Pack Référence : **9.60 % TTC des sommes encaissées***
Pack Excellence : **10.80 % TTC des sommes encaissées***
**Le détail de chaque pack est disponible en agence*

Barème établi le 12 Mai 2026

CENTURY 21
PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

Chaque Agence est juridiquement et financièrement indépendante.

le mandat Confiance
GESTION · LOCATION

CENTURY 21.
La Bonne Agence

Le barème gestion locative

Notre Garantie d'Action : nous nous engageons à mettre toute notre force, notre expérience et notre réseau au service de la gestion de votre bien.

Les services du Mandat Confiance

8,4% TTC des sommes encaissées

- **Mise en place du mandat de gestion**
- **Gestion locative courante :** appel et encaissement loyers/charges/allocations, quittancement, versement des fonds perçus
- **Révision annuelle des loyers et régularisation des charges**
- **Tenue de la comptabilité propriétaire :** compte-rendu de gestion détaillé, lecture commentée du premier document
- **Contrôle du respect des obligations locatives** (assurance, entretien, vie du bail)
- **Demande et suivi des attestations annuelles** (MRH, chaudière, cheminée...)
- **Lettre de rappel et recouvrement amiable** (1ère relance LRAR)
- **Gestion du congé locataire :** contrôle de validité et acceptation
- **Décompte de sortie du locataire**
- **Règlement des factures fournisseurs**
- **Organisation et suivi** des réparations urgentes ou inférieurs à 200 TTC
- **Demande de devis** supérieurs à 200€ TTC

Barème établi le : 24 Mars 2026

Services complémentaires

	Service **référence** 9,6% TTC	Service excellence 10,8% TTC	Coût **hors forfait** TTC
Gestion créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)	●	●	150€/dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	●	●	100€
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	●	●	250€
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	●	●	50€/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux	●	●	150€/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux	○	●	150€ + 4% du montant des travaux
Réalisation d'une visite conseil	○	●	90€/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	90€/lot/an
Frais d'administratifs (correspondance, extranet)	○	○	2,5€/mois
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	10€/acompte
Frais pour clôture de compte à la suite de la résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	120€/lot
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	10€/lot/mois
Montage d'un dossier de subventions, suivi jusqu'à obtention des fonds	○	○	250€/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	90€/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	90€/heure
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	3€/m² (logement vide) 5€/m² (meublé)
« Permis de louer » : constitution du dossier et suivi	○	○	90€/dossier
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	90€/heure
Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)	○	○	100€/heure
Assurance Loyers Impayés / Garantie Loyers Impayés *	*	*	Se rapprocher de votre conseiller

Les prix TTC à la charge du bailleur sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable au XX/XX/XXXX

***** *Prestation optionnelle*
○ *Prestation complémentaire payable à l'acte*

SARL LA BONNE AGENCE – 3 RUE DES CEVENNES, 91090 LISSES – RCS 123456789 – Carte professionnelle CPI 1234567890 délivrée par la CCI de PARIS – Caisse de Garantie GALIAN 1 000 000 €